

## Communiqué de presse

### Comité de bassin Rhin-Meuse

**Le Comité de bassin adopte l'avant projet de 10ème Programme de l'agence de l'eau pour 2013 - 2018.**

**Sous la présidence de Claude GAILLARD, le Comité de bassin Rhin-Meuse s'est réuni à Metz vendredi 22 juin 2012. Au menu de cette dernière séance avant la période estivale, l'adoption de l'avant projet de 10ème Programme d'intervention de l'agence de l'eau (2013-2018) et l'adoption d'un document à soumettre à l'avis du public sur les « grands » enjeux de l'eau dans les dix ans à venir.**

### 10ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse 2013-2018 : adoption de l'avant-projet

Le Comité de bassin a adopté l'avant-projet de 10ème Programme d'intervention de l'agence de l'eau qui entrera en vigueur début 2013 jusqu'en 2018. En matière de recettes, le Comité de bassin a retenu une enveloppe globale de 1 milliard d'€ pour les six années. Il a ainsi validé les dispositions relatives aux différentes redevances (taux & modulations géographiques). Les délibérations correspondantes seront soumises au Conseil d'administration de l'agence de l'eau en octobre prochain ainsi qu'à l'avis conforme du Comité de bassin, de façon globale avec l'ensemble des éléments relatifs aux interventions (aides, et donc dépenses).

Les grands principes de travail sur lesquels le Comité de bassin et le Conseil d'administration de l'agence de l'eau travaillaient depuis une année ont donc été validés en prenant en compte les aménagements successifs issus des débats, tant pour ce qui concerne les recettes du 10ème Programme que pour les interventions (aides) de l'agence de l'eau.

#### Recettes (redevances), principes retenus :

- augmenter les taux pour les rejets de pollutions toxiques (+ 40%)
- augmenter les taux pour les prélèvements d'eau (+ 70%)
- faire disparaître d'une façon progressive la modulation géographique des redevances (simplification administrative)
- diminuer la part globale des ménages (- 3,3 %) – *Contribution générale au 10ème Programme : 84,3%*
- augmenter la contribution des industriels (+ 16 % dont + 40 % pour les toxiques) – *Contribution générale au 10ème Programme : 14,1%*
- augmenter la contribution des agriculteurs (+4 %) – *Contribution générale des agriculteurs au Programme (1,1 %)*

#### Interventions (aides)

Le Comité de bassin a, de même, adopté les principes généraux des futures interventions (aides) de l'agence de l'eau, dont on rappelle que la mission est de favoriser l'atteinte des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la partie française du bassin du Rhin et de la Meuse, à savoir l'atteinte du bon état de toutes les eaux (rivières, nappes, milieux humides) et la lutte contre les substances dangereuses.

Domaines prioritaires d'intervention de l'agence de l'eau dans le futur programme :

- restauration des milieux aquatiques et continuité écologique
- protection des captages prioritaires et eau potable
- lutte contre les pollutions diffuses agricoles et urbaines
- lutte contre les rejets de toxiques de toutes origines
- traitement des eaux usées des communes notamment en non collectif
- économies d'eau

Estimations des dépenses à engager (M€) pour l'agence de l'eau

Assainissement des eaux usées	354
Eau potable	112
Primes pour épuration	133
Protection des milieux aquatiques	115
Lutte contre la pollution d'origine agricole	90
Industrie	97
Autres interventions	20
Autres dépenses	232
TOTAL	1 153

#### Avis du Conseil scientifique

Marc Benoit, président du Conseil scientifique du Comité de bassin, a présenté un certain nombre de recommandations du Conseil qu'il préside, notamment dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques et de la réduction des pollutions diffuses agricoles, mais aussi en termes d'appui à l'innovation et à la recherche-développement, où il a estimé judicieux que l'agence de l'eau s'implique, mais nécessaire qu'elle précise de façon plus approfondie les conditions dans lesquelles elle pourrait financer des projets innovants, mais par définition à risque.

### Consultation 2012 du public et des parties prenantes sur les grands enjeux de l'eau 2016-2021

Le Comité de bassin a lancé un nouveau cycle de travail et de démarches participatives et de consultations publiques en vue d'élaborer le prochain plan de gestion des eaux du bassin pour la période 2016-2021 : la révision périodique du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est en effet un processus qui s'intègre dans l'application de la Directive cadre sur l'eau et du Code de l'environnement. Le Comité de bassin a validé douze grands enjeux transversaux majeurs pour l'avenir de l'eau, qui seront soumis à l'avis du public et des acteurs locaux de début novembre 2012 à fin avril 2013.

#### Trophées de l'eau 2012

Daniel Béguin, président du jury, a fait le point sur le déroulement de la 10ème édition des trophées de l'eau annonçant que 85 dossiers de candidatures avaient été reçus à la date de clôture et qu'il reviendra aux membres du Comité de bassin, ainsi qu'au public via internet, de se prononcer pour choisir au mois de septembre les meilleures candidatures parmi celles qui ont été « nommées » par le jury. <http://www.lestropheesdeleau.fr/>. Date de remise des prix aux lauréats : 30 novembre 2012

#### Contacts presse

**Dominique Frechin, Anne Divo**  
**Tél : 03.87.34.48.59**  
dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr  
anne.divo@eau-rhin-meuse.fr



©Agence de l'eau Rhin Meuse 2010 Reproduction interdite, tous droits réservés